



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Montant des pensions

Question écrite n° 43933

### Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux avait adressé à M. le ministre des affaires étrangères le 12 février 1996, une question écrite (no 34976), concernant les retraites français qui, ayant travaillé dans les pays de la zone franc, ont vu leurs retraites, libellées en francs CFA, diminuées de moitié lors de leur conversion en francs français. Dans sa réponse, le 22 avril 1996, M. le ministre indiquait que : « un rapport proposant des solutions techniques adaptées à la situation économique et politique de chaque pays visité, afin de garantir la pérennité du versement des prestations aux cotisants français, sera remis à la fin du mois de juin 1996 au Premier ministre qui rendra les arbitrages nécessaires ; la représentation nationale en sera bien évidemment informée ». Il lui demande donc à quelle date les conclusions de la mission d'inspection seront communiquées aux parlementaires soucieux du devenir des retraites versées par les États africains de la zone franc.

### Texte de la réponse

La mission tripartite d'évaluation de la protection vieillesse des Français - retraites et futurs retraites - ayant cotisé ou cotisant aux organismes africains de protection sociale a remis son rapport au Premier ministre à la mi-août 1996. Les conclusions de ce rapport font actuellement l'objet d'une concertation interministérielle. Différentes orientations ont été proposées qui devront être analysées à la lumière des contraintes qui pèsent sur la sécurité sociale française.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bonrepaux Augustin](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43933

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 octobre 1996, page 5347

**Réponse publiée le :** 25 novembre 1996, page 6125